

Procès-verbal séance 6 du Conseil Municipal de Condillac
Du mercredi 17 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Représentés : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de CONDILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. LOUBET Olivier, maire.

Date de convocation du conseil municipal : douze juin deux mille vingt-six (affichage le 12/06/2026)

Présents :

M. BUREL Raymond, Mme CHARMONT Nicole, Mme DECRAENE Christine, M. GOUTIN Jacky, M. LOUBET Olivier, Mme RIZZO Sandrine et Mme ROJAT Aurélie.

Absents :

Mme GAUTHIER Anne, M. ORAND Jean-Luc, M. SOULIER Florent et M. TAMIGNEAUX Julien.

Présence en dehors de membres du conseil : Mme BRACHET Séverine, secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

1. Délibération : Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal du recensement de la population 2027.
2. Informations diverses.

Monsieur le Maire constate que le quorum a été atteint et déclare la séance ouverte.

Mme Rizzo est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire propose de valider le procès-verbal de la séance précédente, le conseil le valide à l'unanimité.

1. Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal du recensement de la population 2027.

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population de CONDILLAC se déroulera du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2027. En effet, pour les communes de moins de 10 000 habitants le recensement a lieu tous les 5 ans et le précédent remontait à l'année 2022.

Les enquêtes de recensement sont confiées aux agents recenseurs qui interviennent sur le terrain, encadrés par un coordonnateur communal, assurant l'intermédiaire avec l'INSEE.

Ce dernier sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant toute la durée de la campagne de recensement. Il assurera la logistique, la communication, et l'encadrement des agents recenseurs dont l'INSEE recommande à ce titre un agent pour 300 logements recensés dans les communes de moins de 10 000 habitants. Enfin, le coordinateur assurera la confidentialité des données récoltées. Il bénéficiera d'un ou deux jour(s) de formation.

Il peut être un élu, et dans ce cas il n'est pas rémunéré (mais il peut bénéficier du remboursement de ses frais de mission), ou il peut également être un agent de la commune auquel cas, pour sa rémunération il peut soit être déchargé d'une partie de ses fonctions et conserver sa rémunération habituelle, soit bénéficier de repos compensateur en contrepartie des heures consacrées au recensement, soit exercer cette fonction en plus de ses fonctions habituelles et bénéficier d'une indemnisation.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation du conseil municipal de désigner nominativement le coordinateur communal par arrêté municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le maire à désigner un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2027.

L'intéressé désigné par arrêté pour l'exercice de cette activité selon les cas :

S'il est agent communal : pourra bénéficier soit d'une décharge partielle de ses activités et conserver sa rémunération habituelle, soit de repos compensateur en contrepartie des heures consacrées au recensement, ou exercer cette fonction en plus de ses fonctions habituelles et bénéficier d'une indemnisation.

S'il est élu : il pourra bénéficier du remboursement de ses frais de mission en application de l'article L 2123-18 du CGCT.

Nombre de votants : 07

Pour : 07 (M. BUREL, Mme CHARMONT, Mme DECRAENE, M. GOUTIN, M. LOUBET, Mme RIZZO, Mme ROJAT)

Contre : 0

Absentions : 0

2. Points divers.

M. le Maire informe que la campagne sismique menée par EDF s'était achevée jeudi 11 juin, les capteurs ont été enlevés des accotements des voies et chemins pour permettre le débroussaillage, il en reste encore quelques-uns, EDF privilégiant le retrait en Ardèche par crainte des incendies.

Madame CHARMONT quitte la séance.

M. le Maire indique que les travaux de création d'un ossuaire et de reprise des sépultures en terrain commun vont bientôt s'achever.

M. le Maire laisse la parole à Mme RIZZO. Cette dernière précise que le café échange qui s'est déroulé le 5 juin dernier a eu un relatif succès. Il est proposé de renouveler l'opération, les membres du conseil en conviennent et décident de fixer le prochain au 5 juillet en matinée.

Enfin il a été évoqué le nettoyage de la cour de la mairie et de la place de la source pour faire revenir le béton désactivé. Un devis de APPTE est présenté chiffrant l'opération à 1 531€. Les membres du conseil estiment le coût élevé, des élus volontaires pourraient réaliser les travaux eux-mêmes à l'aide d'un nettoyeur haute pression, à voir.

M. le Maire déclare la séance levée à 17 H 27

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance de 08 juillet 2026